

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

--==--==--==--

SECRETARIAT GENERAL

--==--==--==--

RESI-2P

--==--==--==--

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Avis à Manifestation d'intérêt N°2025-07M/MARAH/SG/RESI-2P

Réalisation du Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique du Programme pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Financement : PTBA 2025 : CC1A301001007 et ligne BFA-2000003918-0087-CS-ICS du PPM 2024-2025
Prêt n°2000004721 et Prêt n°2000004722 du 11 octobre 2023

1. **Publicité.** La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics 2024-2025 du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P).
2. **Source de financement.** Dans le cadre de la mise en œuvre du RESI-2P, financé par les accords de Prêt n°2000004721 et Prêt n°2000004722 du 11 octobre 2023, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles : *Réalisation du Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique du Programme pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)*.
3. **Description des prestations.** Les services comprennent entre autres **l'identification, la description et l'évaluation des incidences environnementales et sociales significatives et probables (positives et négatives) liées au programme ; l'évaluation de l'impact des actions proposées pour la mise en œuvre du RESI-2P sur les cibles GIS : femmes et groupes vulnérables ; l'élaboration d'un plan de gestion environnementale, sociale et climatique qui intègre les impacts potentiels, y compris les mesures d'atténuation, les exigences de renforcement des capacités et de sensibilisation, les mécanismes de réclamation et les dispositions de suivi...**
4. **Critères d'évaluation.** Le **RESI-2P** invite, par le présent avis à manifestation d'intérêt, les **consultants individuels** intéressés à présenter leurs manifestations d'intérêt sous plis fermés et un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions de l'article 71 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.
5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- **les qualifications du candidat**¹ avoir au moins un diplôme de niveau BAC + 5 au moins en géographie option aménagement et gestion des ressources naturelles, en aménagement et gestion de l'environnement, génie rural, hydraulique ou tout autre diplôme jugé équivalent, avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale;
- **les références du candidat** concernant l'exécution de marchés similaires : avoir réalisé au moins une (01) expérience spécifique dans l'évaluation environnementale stratégique ou un cadre de gestion environnementale et sociale des projets et programmes de développement;
 - **Critère principal**: suivi réalisation d'évaluation environnementale stratégique ou de cadre de gestion environnementale et sociale des projets et programmes de développement;
 - **Critère subsidiaire** (à départager en cas d'exæquo) : réalisation d'Étude d'Impact Environnemental et Social des projets et programmes de développement.

6. Informations supplémentaires. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : **RESI-2P sis à Ouaga 2000 côté Est de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15, Téléphone : 25 40 93 63/ 70 56 50 34/ 70 45 35 25** et aux heures suivantes du **lundi au vendredi de 08h00mn à 16h00 mn** ou sur les site du PAPFA www.papfa.org et du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org.

7. Composition, date et lieu de dépôt. Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur National du RESI-2P ;
- le CV daté et signé mettant en exergue les expériences spécifiques conformément au modèle joint ;
- le diplôme légalisé ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;
- l'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie en matière de commande publique (modèle disponible sur le site dans les tdr) ;
- le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les tdr).

Elles doivent être déposées à l'adresse ci-après au **secrétariat du RESI-2P sis à Ouaga 2000 côté Est de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15, Téléphone : 25 40 93 63/ 70 56 50 34/ 70 45 35 25** au plus tard le **lundi 10 mars 2025 à 09h00mn**.

NB : la consultation du présent avis à manifestation d'intérêt ainsi que les termes de références y relatifs peut se faire sur les sites du PAPFA www.papfa.org et du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org.

Ouagadougou, le 25 février 2025

Le Coordonnateur National du RESI-2P

Wendtinda Elie SIBONE

¹ joindre le CV daté et signé conformément au modèle, le diplôme légalisé



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGÉTAIRE 075 « AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET IRRIGATIONS »

PROGRAMME POUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES PETITS PRODUCTEURS (RESI-2P)

UNITÉ DE GESTION DU PROGRAMME

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un (e) Consultant (e) pour la réalisation du Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique du Programme pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

FINANCEMENT : FIDA : 100%

Sous composante C1 : Suivi-évaluation, Gestion des savoirs et communication, Volet : Manuels et documents de stratégie, Activité CC1A301001007 du PTBA 2025 : Elaborer le plan de gestion environnemental, social et climatique, ligne BFA-2000003918-0087-CS-ICS du PPM 2025, Prêt NO. 2000004721 et NO. 2000004722 du 11 octobre 2023.

Février 2025



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe 63,3% de la population active (RGPH, 2019), fournit environ 61,50% des revenus monétaires des ménages agricoles et contribue pour 21,20% au PIB (IAP, 2022). Par ailleurs, le secteur fait face à des contraintes majeures comme la pression anthropique sur les ressources naturelles par des pratiques agricoles qui dégradent les sols, les systèmes de production non durables et inadaptés. L'on note également la surexploitation des ressources naturelles, le faible accès aux intrants et aux équipements de qualité. En outre, les conflits sont répétés entre agriculteurs et éleveurs en raison de la rareté des aires de pâturage et des ressources dans les couloirs de transhumance. Cette situation entraîne une faible productivité agricole, la détérioration de la situation alimentaire et de la résilience des petits producteurs. A cela s'ajoute la situation sécuritaire qui entrave l'activité des populations rurales et amenuise les opportunités d'exploitation durable des ressources naturelles. Ce contexte de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays (EHCVM, 2018).

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui technique et financier du FIDA a formulé le **Programme pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)**. Le Programme s'inscrit dans la continuité de l'action du FIDA qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Il fait suite à l'achèvement du Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est (Neer-Tamba 2014-2023). Ce projet a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure.

Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. Le Programme se justifie davantage au regard de son alignement sur les axes stratégiques du COSOP 2019-2024. Surtout, le RESI-2P constitue un instrument de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles notamment le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023–2025), la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale et l'Offensive Agro-Pastorale et Halieutique (2023-2025). Ainsi, l'objectif général du RESI-2P est de consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets du changement climatique. L'objectif de développement vise à renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'augmentation des revenus.

Les interventions du programme sont organisées autour de deux composantes d'impact et visent les effets suivants :

- Effet A : la résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières cibles sont améliorés ;
- Effet B : les bases de la valorisation et de la compétitivité fondées sur des solutions durables sont développées dans les filières cibles.

D'un budget global de 71,73 milliards de Francs CFA sur une durée de huit ans (2024-2032), le RESI-2P intervient dans les régions du Nord et du Centre-Ouest sur les filières prioritaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un potentiel de valeur ajoutée : la culture maraichère, le mil, le sorgho, le maïs, le riz, les tubercules (manioc, patate douce à chair orange-PDCO), l'aviculture, la production porcine ainsi que les produits forestiers non ligneux (PFNL). Dans les deux (02) régions, le Programme touchera directement 109 000 ruraux dont 45% (49 050) de femmes et 50% (54 500) de jeunes. Aussi, 13 096 personnes déplacées internes (PDI) et 1 097 personnes en situation de handicap (PSH) bénéficieront du Programme.

Suite à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux, le programme RESI-2P est classé dans la catégorie « substantiel » pour le risque environnemental et social.

L'exécution du RESI-2P, à l'instar d'autres projets et programmes, va donc engendrer des impacts positifs et négatifs au plan environnemental, social et climatique.

Les activités, la taille et les emplacements spécifiques aux sous-projets n'étant pas encore finalisés à la conception du programme, un Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique (CGESC) abrégé a été élaboré en 2023.

Dans l'optique de se conformer aux dispositions en matière d'environnement au Burkina Faso et aux Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA, le RESI-2P a prévu l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique assortie d'un Plan de Gestion Environnementale Sociale et Climatique (PGESC) qui sera développé en suivant les directives des PESEC. Ainsi, ce plan permettra d'assurer la prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et climatiques dans les sous-projets conformément à la réglementation nationale et aux dispositions des normes relatives aux PESEC

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'un (e) Consultant (e) individuel (le) qui appuiera le Programme dans la réalisation de son CGESC.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1- Objectif principal

L'objectif global de l'étude est d'évaluer les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques significatifs probables des interventions du RESI-2P.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le CGES vise à développer une vision commune des risques environnementaux, sociaux et climatiques liés aux interventions du RESI-2P et devra permettre de :

- identifier, décrire et évaluer les incidences environnementales et sociales significatives et probables (positives et négatives) liées au programme ;
- intégrer les préoccupations environnementales, sociales, culturelles et institutionnelles dans la mise en œuvre des sous projets proposés et recommander des mesures institutionnelles de renforcements spécifiques pour les parties prenantes concernées ;
- évaluer l'impact des actions proposées pour la mise en œuvre du RESI-2P sur les cibles GIS : femmes et groupes vulnérables ;
- préciser les procédures et méthodologies claires pour l'évaluation environnementale, sociale et climatique, l'examen, l'approbation et la mise en œuvre des investissements à financer dans le cadre du RESI-2P ;
- proposer les principales mesures d'atténuation des risques identifiés ;

- spécifier les rôles et responsabilités des parties prenantes pour la mise en œuvre et le suivi des mesures proposées, ainsi que le rapportage ;
- élaborer un plan de gestion environnementale, sociale et climatique qui intègre les impacts potentiels, y compris les mesures d'atténuation, les exigences de renforcement des capacités et de sensibilisation, les mécanismes de réclamation et les dispositions de suivi.

III. RESULTATS ATTENDUS

- les incidences environnementales et sociales significatives et probables (positives et négatives) liées au programme sont identifiées, décrites et évaluées ;
- les préoccupations environnementales, sociales, culturelles et institutionnelles dans la mise en œuvre des sous projets proposés sont intégrées et les mesures institutionnelles de renforcements spécifiques pour les parties prenantes concernées sont recommandées ;
- l'impact des actions proposées pour la mise en œuvre du RESI-2P sur les cibles GIS : femmes et groupes vulnérables est évalué ;
- les procédures et méthodologies claires pour l'évaluation environnementale, sociale et climatique, l'examen, l'approbation et la mise en œuvre des investissements à financer dans le cadre du RESI-2P sont précisées;
- les principales mesures d'atténuation des risques identifiés sont proposés ;
- les rôles et responsabilités des parties prenantes pour la mise en œuvre et le suivi des mesures proposées, ainsi que le rapportage sont spécifiés ;
- un plan de gestion environnementale et sociale qui intègre les impacts potentiels, y compris les mesures d'atténuation, les exigences de renforcement des capacités et de sensibilisation, les mécanismes de réclamation et les dispositions de suivi est élaboré.

IV. PRINCIPAUX ROLES ET RESPONSABILITES

IV.1. Responsabilité du Commanditaire

Le commanditaire prendra toutes dispositions pour faciliter la bonne réalisation de l'étude. Il s'agira de :

- mettre à la disposition du/de la Consultant (e) les documents disponibles (tout document relatif au Programme, qui pourrait être utile pour la réalisation de l'étude);
- appuyer la mobilisation des parties prenantes (information des acteurs clés, lettre d'introduction) ;
- assurer le paiement des prestations selon le marché conclu ;
- assurer le suivi du processus et amendement des documents provisoires ;
- organiser les rencontres (cadrage et ateliers de validation) prévues.

IV.2. Responsabilité du/ de la Consultant (e)

Sous la supervision du Coordonnateur du Programme et du Responsable en Résilience, Environnement, Changement climatique et Agroécologie du RESI-2P, le/la Consultant(e) mènera les tâches ci-dessous pour atteindre les résultats attendus.

Le/la Consultant (e) aura pour principales tâches entre autres de :

- participer à la rencontre de cadrage avec l'Unité de Gestion du Programme (UGP) : elle serait l'occasion, pour **le/la Consultant (e)**, de mieux prendre en compte les attentes du commanditaire mais aussi de formuler ses besoins en matière de documentation, de facilitation de la prestation, etc.;

- élaborer le compte rendu de la rencontre de cadrage ;
- exploiter toute documentation à même de contribuer à une bonne réalisation de la prestation ,....);
- effectuer une revue détaillée et analytique de la documentation existante sur le programme ;
- décrire le milieu récepteur du projet en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (types de pollution, nuisance ou dégradation critique, services écosystémiques menacés, espèce en danger, exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel, etc.) et dont le projet pourrait augmenter la criticité ;
- évaluer l'options avec/ou sans projet et proposer les alternatives dans la ZIP ;
- décrire le cadre politique, institutionnel, juridique, réglementaire et administratif et de gestion environnementale du projet (Niveau étatique, Niveau décentralisé; ici une place sera réservée clairement aux éléments du cadre juridico-institutionnel relatif à la prévention/gestion des risques y compris une analyse et présentation des cadres liés à l'égalité de genre et sanction contre les différentes formes de Violence Basée sur le Genre (VBG));
- Identifier, évaluer et analyser les risques et dangers E&S potentiels ;
- considérer l'accès à la terre/aux ressources naturelles, en particulier pour son potentiel d'exacerbation des tensions, d'aggravation de la pauvreté et d'inégalité ;
- considérer la fragilité sociale/les risques de conflit, y compris la pauvreté comme un facteur de fragilité, la dynamique intercommunautaire entre les différences d'accès aux services (eau, nourriture, terre), les différences d'utilisation des terres et des ressources, les moyens de subsistance, le chômage, etc. ;
- identifier, évaluer et analyser l'importance des impacts positifs ou négatifs potentiels directs et indirects et les risques environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention du projet par catégorie/type de microprojet envisagé ;
- proposer en annexe une liste indicative de référence (check-list) des impacts types et des mesures d'atténuation correspondantes à chaque impact, par type de microprojet ou investissement prévu dans le projet ;
- décrire le mécanisme et les arrangements institutionnels de mise en œuvre du PGESC en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau central, régional/local, communal et village) impliquées dans sa mise en œuvre ;
- décrire le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les évaluations environnementales et sociales spécifiques (i.e., évaluation limitée ou approfondie) se déroulent pour chaque microprojet
- proposer un cadre de suivi environnemental (variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre ;
- évaluer les capacités des institutions nationales responsables et impliquées dans la mise en œuvre du PGESC, et proposer des mesures pour leur renforcement ;
- élaborer un programme de consultation et de participation du public auquel participeront les parties prenantes du projet, y compris les principaux bénéficiaires et les personnes directement touchées par le projet, notamment les groupes et les individus vulnérables ;
- préparer un budget et un calendrier récapitulatif de toutes les actions et activités proposées dans le PGESC, y compris un Plan d'Action d'atténuation et réponses aux risques EAS/HS ;

- mettre en place le mécanisme de contrôle de qualité et de supervision pour la collecte des données ;
- coordonner la planification et l'exécution de l'étude, et veiller à ce que le travail accompli réponde aux plus hautes normes professionnelles ;
- assister le RESI-2P pour l'obtention de l'avis de faisabilité environnementale et sociale délivré par les autorités compétentes du Burkina Faso.

V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'étude concernera la zone d'intervention du Programme RESI-2P, à savoir 41 communes dans les régions du Nord et du Centre-Ouest du Burkina Faso pour les questions axées sur les potentiels bénéficiaires, les réalités locales et les acteurs locaux de mise en œuvre de la zone d'intervention du Programme. Pour les aspects institutionnels, législatifs, stratégies et d'ouverture, le / la Consultant (e) pourra s'ouvrir au-delà de la zone d'intervention.

VI. DUREE ET PERIODE DE LA MISSION

L'étude se déroulera sur la période **de mars-avril 2025** pour une durée de **quarante-cinq (45) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service. Toutefois, le niveau d'effort de la prestation ne saurait excéder **soixante (60) hommes/jours y compris celui d'un assistant s'il y a lieu**. Cette durée prendra en compte l'animation d'un atelier de cadrage et un atelier de restitution/validation de la version provisoire du rapport de l'étude. Le / la Consultant (e) respectera strictement les délais fixés pour le dépôt des livrables.

VII. METHODOLOGIE

L'étude se déroulera selon une approche participative et inclusive qui privilégiera les échanges et la concertation avec les acteurs.

Le mandat du consultant consistera à : (i) la préparation de l'étude et participation au cadrage de l'étude, (ii) la collecte des données, (iii) la saisie, le traitement et l'analyse des données collectées, (iv) la restitution des résultats obtenus, (v) la prise en compte des observations/amendements, la finalisation et la transmission du document final du Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique.

Le Consultant intégrera, autant que cela s'avère nécessaire, des réunions avec les acteurs-clés et bénéficiaires potentiels du projet en vue de recueillir les avis et préoccupations sur les risques et impacts E&S potentiels des activités du projet, la prise en compte de leurs points de vue, suggestions, doléances, recommandations et de leurs besoins en renforcement de capacités dans le cadre du projet.

La synthèse des consultations ainsi que les PV spécifiant les thématiques discutées, les acteurs rencontrés, les principaux avis et préoccupations, les suggestions recueillies et les listes de participants doivent être joints au rapport.

Un comité restreint sera mis en place pour suivre l'évolution des travaux du/de la Consultant (e).

Le Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique sera validé par l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) à l'issue du dépôt du rapport final.

VIII. LIVRABLES DE L'ETUDE

VIII.1. Documents

Il est attendu à la fin de l'étude :

- le rapport méthodologique de démarrage assorti du plan de travail ;
- le rapport détaillé de l'étude comportant :
 - les Procédures d'évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA
 - les risques environnementaux sociaux et climatiques potentiels du programme ainsi que les mesures d'atténuation ;
 - les rapports ou les PV de consultation des parties prenantes ;
 - le Plan de Gestion Environnementale Sociale et Climatique intégrant le programme de suivi et d'évaluation des indicateurs environnementaux, sociaux et climatiques et le programme de renforcement des capacités ainsi que les estimations de coûts y relatifs.
- le rapport global de mission.

VIII.2. Échéance des livrables

Le tableau ci-après résume l'échéance attendue des livrables dans le cadre de l'étude :

| Livrable | Échéance | Contenu | Format | Nombre de copies | Précisions |
|---|---------------------------|--|---|------------------|------------|
| Rapport de démarrage assorti du plan de travail | OS + 07 jours calendaires | <ul style="list-style-type: none"> • Un document dans lequel le consultant présente, la méthodologie de l'étude, les outils de collecte de données et son plan de travail | Papier, Support numérique (Word, PDF) | 03 | |
| Rapport détaillé de l'étude | OS + 30 jours calendaires | <ul style="list-style-type: none"> • Résumé exécutif • Introduction • Contexte • Description du programme • Objectif • Zones d'intervention • Groupe cible • Activités et composantes • Cadres politique, juridique et réglementaire • Procédures d'évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA • Impacts environnementaux, sociaux et climatiques Potentiels • Risques environnementaux, sociaux et climatiques potentiels • Plan de Gestion environnementale, sociale et climatique • Engagement des parties prenantes, divulgation d'informations et règlement des griefs • Coûts et considérations budgétaires | Papier, Support numérique (Word, PDF) par mail et sur une clé USB | 05 | |

| Livrable | Échéance | Contenu | Format | Nombre de copies | Précisions |
|---------------------------|-------------------------|---|---|------------------|------------|
| Rapport global de mission | OS+30 jours calendaires | <ul style="list-style-type: none"> le contexte de la mission les objectifs la période et zone de couvertures le déroulement les livrables fournis les recommandations/ suggestions de l'atelier de validation ; les difficultés rencontrés au cours de la mission et suggestions | Papier, Support numérique (Word, PDF) par mail et sur une clé USB | 05 | |

OS : Ordre de Service de démarrage

IX. PROFIL ET QUALIFICATION DU/ DE LA CONSULTANT (E)

a) Consultant Principal

L'étude sera conduite par un(e) consultant(e) individuel(le) répondant au profil suivant :

- **Qualifications et compétences** : avoir un diplôme de BAC + 5 au moins en géographie option aménagement et gestion des ressources naturelles, en aménagement et gestion de l'environnement, génie rural, hydraulique ou tout autre diplôme jugé équivalent, (joindre obligatoirement une copie légalisée du diplôme) ;
- **Ancienneté** : une expérience générale d'au moins cinq (05) années ;
- **Expériences similaires** : Avoir mené au moins une (01) évaluation environnementale stratégique ou un cadre de gestion environnementale et sociale des projets et programmes de développement.

NB : Le/la Consultant (e) principal (e) pourra avoir recours à un (e) Consultant (e) associé(e) dans le cadre de la présente mission

b) Profil de l'assistant s'il y a lieu

L'assistant devra avoir la qualification suivante :

- un diplôme BAC + 3 géographie option aménagement et gestion des ressources naturelles, en aménagement et gestion de l'environnement, génie rural, hydraulique ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- au moins trois (03) ans d'expérience générale ;
- avoir au moins une expérience spécifique en traitement et analyse des données.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du RESI-2P ;
- le formulaire d'auto-certification ;
- un Curriculum vitae daté et signé mettant en exergue les expériences spécifiques ;
- la copie légalisée du diplôme requis ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;

- l'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie en matière de commande publique (modèle disponible sur le site dans les tdr).

N.B : les manifestations d'intérêts seront déposées en **version numérique** et **sous pli fermé** comportant la mention « **manifestation d'intérêt pour la réalisation du Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique du Programme pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)** » au secrétariat du RESI-2P sis à Ouaga 2000, secteur N°53, arrondissement 12, **côté Est de l'Ambassade des Etats Unis, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63.**

Le RESI-2P se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet avis de recrutement et ce sans préjudice.

XI. CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

CRITERS DE SELECTION

Un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) spécialisé dans la réalisation d'évaluation environnementale stratégique ou de cadre de gestion environnementale et sociale sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions de l'article 71 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

La méthode de sélection du Consultant (e) est conforme à la procédure de sélection du Consultant(e) individuel (le) (SCI) et sera fondée sur les critères suivants :

- le niveau d'étude et de qualification ;
- les expériences spécifiques :
 - o dans la réalisation d'évaluation environnementale stratégique ou de cadre de gestion environnementale et sociale des projets et programmes de développement (**critère principal**) ;
 - o dans la réalisation d'Etude d'Impact Environnemental et Social des projets et programmes de développement (**critère secondaire** à départager en cas d'exæquo).

NB :

Le/ la titulaire doit autoriser le FIDA et/ou toute autre personne désignée par lui d'inspecter ses bureaux et l'ensemble de ses comptes et registres comptables et ceux de ses sous-traitants en relation au processus de passation du marché et de son exécution. Le titulaire devra en outre permettre les audits qui seraient réalisés par le biais d'auditeurs désignés par le FIDA, si le FIDA le demande. Le/ la titulaire et ses sous-traitants devront prendre en considération que toute action entravant de manière significative les actions prises par le FIDA en matière d'inspection et d'audit constitue une pratique interdite et pourra conduire à la résiliation du Marché (ainsi qu'à une déclaration d'inéligibilité).

XII. MOYENS À METTRE À LA DISPOSITION DU / DE LA CONSULTANT (E) PENDANT LA MISSION

Aucun équipement, ni moyen de transport ne sera fourni au/ à la Consultant(e) retenu (e) par le RESI-2P dans le cadre de cette mission. Le/la Consultant(e) devra donc prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution diligente et efficace de la présente mission.

XIII. FINANCEMENT

L'activité sera financée par les ressources du FIDA (100%) prévue à cet effet dans le PTBA 2025 du RESI-2P composante C : Gestion, coordination, S&E et gestion des connaissances ; Sous composante C1 : Suivi-évaluation, Gestion des savoirs et communication, Volet : Manuels et documents de stratégie ; ligne budgétaire CC1A301001007 : Elaborer le plan de gestion environnemental, social et climatique.

ANNEXE I: MODELE D'ENGAGEMENT A RESPECTER LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

A : *[nom et qualité de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Je, soussigné *[nom et prénom]*, déclare avoir pris connaissance et compris le sens et la portée des dispositions du code d'éthique et de déontologie en matière de commande publique adopté par le décret n°2024-1600/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2024 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique.

Dans cet esprit, je m'engage à respecter toutes mes obligations dans le cadre de la présente procédure de commande publique et, en particulier, je m'engage formellement à :

- ne pas promettre, offrir ou accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature en faveur d'une personne ou entité publique ou privée, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
- ne pas commettre de manœuvre déloyale par action ou par omission, destinée à tromper délibérément l'autorité contractante, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;
- ne pas commettre d'acte susceptible d'influencer le processus de passation de la commande publique et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de limiter l'accès à la commande publique ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- respecter et à faire respecter par l'ensemble des sous-traitants, les normes sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), en cohérence avec les lois et règlements applicables au Burkina Faso. Il s'agit notamment de l'interdiction du travail forcé, des pires formes de travail, du travail des enfants, du respect des règles relatives au personnel minimum exigé, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, du principe de non-discrimination, des règles relatives au salaire minimum légal, du paiement régulier des salaires, des règles concernant la santé, la sécurité au travail et la sécurité sociale, des règles fixant la durée maximale du travail et la rémunération des heures supplémentaires ;
- prévenir toute pratique d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuel, y compris par les sous-traitants ;
- respecter et faire respecter par l'ensemble des sous-traitants les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au Burkina Faso ;
- mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale ;
- mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques de mauvaise gouvernance et mauvaises pratiques.

Je sais qu'à titre de sanction, je peux être écarté de toute participation à la commande publique. Je sais aussi que ces sanctions disciplinaires sont sans préjudice des sanctions pénales et autres sanctions administratives prévues par la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et prénom : _____

Fait àle.....

Signature : _____

ANNEXE II : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU / DE LA CONSULTANT(E) INDIVIDUEL

1. Etat civil

- Nom et prénom (s),
- Profession,
- Date de naissance,
- Nationalité,
- Adresse postale,
- Téléphone,
- E-mail.

2. Fonctions actuelles [Indiquer les fonctions et postes occupés actuellement]

3. Principales qualifications [Domaines de compétences et nombre d'années d'expériences]

4. Education [Indiquer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé ainsi que les noms des institutions fréquentées, les diplômes obtenus et les dates auxquelles ils l'ont été du plus récent au plus ancien]

5. Affiliation à des associations/groupements professionnels _____

6. Autres formations [Indiquer toute autre formation reçue depuis 4 ci-dessus] _____

7. Pays où le candidat a travaillé [Donner la liste des pays où le candidat a travaillé au cours des 10 dernières années] :

8. Langues : [Indiquer pour chacune le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite]

9. Expérience professionnelle : [En commençant par son poste actuel, donner la liste par ordre chronologique inverse de tous les emplois exercés par le candidat depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]

Depuis [année] _____ jusqu'à [année] _____

Employeur : _____

Poste : _____

10. Expérience du candidat qui illustre le mieux sa compétence

11. Détail des tâches exécutées

| | |
|--|--|
| <p><i>[Donner notamment les informations suivantes qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du candidat pour les tâches mentionnées au point 10]</i></p> <p>Nom du projet ou de la mission : _____</p> <p>Année : _____</p> <p>Lieu : _____</p> <p>Principales caractéristiques du projet : _____</p> <p>Poste : _____</p> <p>Activités : _____</p> | <p><i>[Indiquer toutes les tâches exécutées pour chaque mission]</i></p> |
|--|--|

12. Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

_____ Date : _____

[Signature du consultant]

ANNEXE III : FORMULAIRE D'AUTO CERTIFICATION

Le présent formulaire d'auto certification doit être rempli par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit ensuite le renvoyer, accompagné de l'offre/la proposition à **[RESI-2P]**, à l'adresse suivante : Secrétariat de l'Unité de Gestion (UGP) du RESI-2P sise à Ouaga 2000, 15 BP 233 Ouagadougou 15 (Locaux de ex projet Neer-Tamba).

Les instructions à suivre pour remplir le formulaire figurent ci-après.

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale du soumissionnaire : | |
| Nom et fonction du représentant légal du soumissionnaire : | |
| Titre du marché : | |
| Date : | |

Je certifie par la présente que je suis le représentant autorisé de [.....] et certifie également que les informations fournies dans le présent formulaire sont véridiques et exactes à tous égards importants. Je comprends que toute anomalie significative, fausse déclaration ou non-transmission d'informations requises par le présent formulaire peut entraîner des sanctions et des recours, y compris l'interdiction permanente de participer à des activités ou des opérations financées ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives du FIDA relatives à la passation des marchés, au Manuel de passation des marchés du FIDA ainsi qu'à toutes les autres politiques et procédures applicables du FIDA, y compris la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (disponible à l'adresse www.ifad.org/anticorruption_policy) et la **Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles** (accessible à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/ethics>).

Signature autorisée : _____ **Date:**

Nom du signataire en lettres capitales :

- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise n'ont recours à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni à **AUCUN** fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction en lien avec la présente procédure de passation de marchés.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire liée à des pratiques frauduleuses ou fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion¹.
- Le soumissionnaire certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts², avéré ou potentiel, susceptible d'influer sur sa capacité à agir dans l'intérêt de **[RESI-2P]** ou du FIDA,, s'agissant de lui-même, de son/ses propriétaire(s), ses agents, de sous-consultants, de sous-traitants, ou encore de partenaires de consortium ou de coentreprise.
 - Le soumissionnaire certifie qu'**AUCUNE** gratification (ni aucun frais, cadeau, commission ou autre élément de valeur) n'a été payée ou donnée, ou ne sera payée ou donnée, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

OU

[À remplir si la case précédente n'a pas été cochée]

Le soumissionnaire déclare que les gratifications, frais, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été payés ou versés, ou seront payés ou versés, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres :

- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]

¹ Accord conclu avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter les données à l'adresse suivante : <http://crossdebarment.org/>.

² Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés ou personnels d'un soumissionnaire peuvent influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses tâches. Par intérêts privés ou personnels, on entend les situations dans lesquelles un soumissionnaire semble bénéficier indûment, de manière directe ou indirecte, ou permettre à un tiers de bénéficier indûment, de ses liens avec une entreprise ou un organisme travaillant directement ou indirectement pour le projet.

Annexe 3 : INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTOCERTIFICATION

Le soumissionnaire s'engage à vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

Le soumissionnaire s'engage à suivre la procédure décrite ci-après pour vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne figurent **PAS** sur la liste des entreprises et des individus non admissibles de la Banque mondiale (accessible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>) en raison d'une "exclusion croisée".

La liste de la Banque mondiale des entreprises et des individus non admissibles est une base de données qui peut être consultée si l'on souhaite savoir si une personne ou une entreprise est admissible.

Le soumissionnaire doit imprimer, dater et joindre au présent formulaire d'auto certification la/les page(s) de résultats, avec la mention "Absence d'exclusion".

Si un/des résultat(s) s'avère(nt) défavorable(s) (c'est-à-dire si la/les page(s) de résultats montre(nt) qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, soumissionnaire y compris, ne sont pas admissibles parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée) et que le soumissionnaire estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", il doit immédiatement en informer **RESI-2P**.

Si, d'autre part, il est établi à ce stade que le contractant ou l'un de ses directeurs, associés, propriétaires, personnel clé, agents, sous-consultants, sous-traitants et partenaires du consortium et de la coentreprise ne sont pas admissibles, le contractant doit immédiatement en informer **RESI-2P** qui déterminera si le contrat peut être exécuté ou si le contractant peut procéder à un remplacement. Une telle décision sera prise au cas par cas et devra être approuvée par le FIDA, quelle que soit la valeur estimée du contrat proposé.

Tous les documents susmentionnés doivent être conservés par le contractant en tant qu'éléments du dossier relatif au contrat passé **RESI-2P** pendant toute la durée du contrat et pour une période minimum de trois ans après l'achèvement du contrat.